

Charte pour l'utilisation des Fonds pour l'Organisation de Compétitions Officielles

1) Introduction

Chaque année, les clubs souhaitant participer aux compétitions officielles (phases qualificatives et phases finales du championnat de France ainsi que la Coupe de France) s'acquittent d'un montant de 50 € pour le championnat et de 30 € pour la coupe.

Il s'agit ici de frais d'inscription qui doivent être réglés avant l'échéance d'inscription fixée par la FFTB¹, sans quoi, le club fautif ne pourra participer à la (aux) CO² non acquittée(s).

Une fois l'échéance dépassée, tout club annulant sa participation pour quelque motif que ce soit ne sera remboursé ni en partie, ni complètement de la somme engagée.

2) Utilisation des fonds

Les FOCO³ (sommes payées par les équipes pour la participation aux CO²) servent à l'organisation des CO².

Les FOCO³ sont réparties ainsi :

- 10 € par équipes inscrites sur l'évènement que le club organise.

Afin de bénéficier des FOCO³, des prérequis sont nécessaires.

a) Prérequis

Pour qu'un club puisse bénéficier des FOCO³, il faut qu'il remplisse les prérequis suivants :

- Être affilié à la FFTB¹
- Être l'équipe hôte d'une CO², ce qui inclus :
 - o D'avoir postulé auprès de la Commission en charge de la gestion des CO² pour être club hôte
 - o Avoir été retenu par la Commission pour organiser un des événements parmi la liste suivante :
 - Phases qualificatives du Championnat de France aller ou retour
 - Phases Finales du Championnat de France
 - Coupe de France
 - o Que sa candidature a été validé par le Comité Directeur de la FFTB¹

FFTB¹ : Fédération des clubs Français de Tchoukball

CO² : Compétitions Officielles

FOCO³ : Fonds pour l'Organisation des Compétitions Officielles

b) Utilité

Les FOCO³ permettent aux équipes hôtes de diminuer leurs charges concernant l'organisation d'une CO², ce qui insinue que le prix d'inscription des joueurs participant à cette dernière peut se voir baisser en conséquence.

c) Demande

Si les prérequis sont remplis pour un club, ce dernier est en mesure de demander une subvention à la FFTB¹.

Pour ce faire, il doit en faire la demande auprès de la commission compétition, qui ce chargera de faire le relais au Comité Directeur.

Merci également de joindre votre RIB.

Une fois cette demande envoyée, la FFTB¹ l'étudiera et y répondra (positivement ou négativement).

Les demandes de subvention seront lues et approuvées ou non par le Comité Directeur. Dans le cas d'une réponse négative, une explication de la décision sera transmise par le Comité Directeur au club demandeur.

Une nouvelle demande de subvention sera possible par le club demandeur une fois les points qui auront engendré le refus corrigé.

Le Comité Directeur est susceptible de demander des compléments d'informations sur les différentes demandes.

3) Remboursement

En cas d'annulation de l'évènement, si les fonds ont déjà été fournis par la FFTB, l'intégralité de la somme sera alors demandée au club concerné.

FFTB¹ : Fédération des clubs Français de Tchoukball

CO² : Compétitions Officielles

FOCO³ : Fonds pour l'Organisation des Compétitions Officielles